

## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE

5/12663
26 avril 1978
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 20 AVRIL 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NEPAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à la note PO 230 SOAF de ce dernier, en date du 10 novembre 1977, a l'honneur de l'informer que le Népal a toujours été opposé au système répugnant et odieux de l'apartheid, qui est la politique officielle avouée du régime raciste d'Afrique du Sud. La communauté internationale sait bien que le Népal n'entretient aucune relation, de quelque ordre que ce soit, avec ce gouvernement raciste. Le Népal appuie sans réserve la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et considère que son application efficace constituerait une mesure positive en vue de l'élimination totale de l'apartheid en Afrique du Sud.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaiterait vivement que la présente lettre soit publiée en tant que document du Conseil de sécurité.